

PROPOSITION

Instaurer une contribution sur chaque Mégawatheure (MWh) nucléaire et grand hydraulique produit en France afin d'en répartir les recettes aux clients se fournissant sur le marché libre

POURQUOI ?

L'application des règles du marché à la formation du prix de l'électricité a conduit à une hausse de plus de 75% sur 5 ans du prix de l'électricité en France. En situation de concurrence parfaite, le prix de l'électricité, à un instant donné, est au moins égal au coût marginal du moyen le plus coûteux utilisé. Or, si près de 95% de la consommation française provient du nucléaire ou grand hydraulique dont le coût marginal n'a quasiment pas évolué, environ 80% du temps, leur production doit être complétée par des centrales utilisant des énergies fossiles soumises à l'augmentation du pétrole et au coût du CO₂. Il en résulte une rente sur la génération nucléaire et hydraulique, dont la fonction économique est contrôlée par des considérations politiques. Il ne serait donc pas choquant de voir le politique réguler cette rente. En France, c'est déjà largement le cas : par l'existence des clients au tarif régulé, EDF est privé de cette rente sur les 2/3 du marché. Aujourd'hui, le politique est interpellé par les clients industriels qui paieraient 10 à 15 Eur/MWh de « trop » en 2007. Cette situation pourrait se corriger par une contribution de l'ordre de 3 Euros par MWh nucléaire et hydraulique produit.

Ces chiffres proviennent des considérations suivantes :

- Le sous-jacent du prix de l'électricité pour les industriels au marché libre pour 2007 est le prix moyen des cotations en 2006 d'un ruban de puissance livré en 2007 : environ 55 Euro/MWh contre environ 30Eur/MWh s'ils étaient restés au tarif régulé.
- Un consensus semble se dessiner entre les politiques et les industriels pour considérer comme « acceptable » un niveau de 40 Eur/MWh (EDF évoque 46 Eur/MWh), niveau qui correspond au tarif régulé pour les professionnels et particuliers.



- Environ 100 Terawattheure (TWh) de consommation client seraient concernés par les recettes d'une contribution assise sur 450 TWh environ.

Ce mécanisme n'aurait qu'un impact limité sur le marché de l'électricité : notamment les signaux de prix nécessaires pour inciter à l'investissement en nouvelles capacités de pointe et de semi base seront préservés. Les fournisseurs maintiendront des offres différenciées. Pour EDF et la CNR, cela reviendra à caler le niveau de leur rente sur celui de 2005.

Cette proposition semble bafouer les règles les plus élémentaires du marché, du libéralisme et les droits des actionnaires, elle les respecte néanmoins davantage que l'existence actuelle des tarifs régulés. En tout état de cause, tant que la question de l'avenir nucléaire ne sera pas clarifiée, le marché de l'électricité devra être ajusté en France.

COMMENT ?

- Instaurer cette contribution par une Loi, son mécanisme d'application par Décret, et les montants annuels par Arrêtés. L'équilibre financier en sera contrôlé par la Commission de Régulation de l'Energie.
- Charger les Gestionnaires de Réseaux de collecter cette contribution auprès des producteurs concernés à travers leur contrat d'accès au réseau et de distribuer les recettes aux consommateurs en haute et moyenne tension via les contrats d'accès aux réseaux.

